

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice 14
Présents 10
Votants 13
Abstention 0

Accusé de réception en préfecture
018-211801907-20240118-DELIB2024-01-DE
Date de télétransmission : 01/02/2024
Date de réception préfecture : 01/02/2024

Délibération N°2024-01
Convention SPAdé Marmagne
Exercice 2024

L'an deux mil vingt quatre
Le 18 janvier 2024

Date de convocation : 12 janvier 2024

Etaient présents : : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Nathalie HOUSSIER, Sébastien CLAVIER, Géraldine MARTYNIAK, Custodia CARVALHO, Patrick HERVET, Jacques PERARD, Jean Michel RADOUX, Luc TABORDET.

Absent excusé : Sophie BERTRAND, Luc DELANNOY a donné pouvoir à Agnès DELANNOY, Christian MYZKIEWICZ a donné pouvoir à Géraldine MARTYNIAK, Mary STIANTI- DURET a donné pouvoir à Pascal RAPIN.

Secrétaire de séance : Géraldine MARTYNIAK,

OBJET : convention SPA de Marmagne

Afin de pouvoir mettre des animaux en fourrière, le cas échéant, il est nécessaire de passer un partenariat avec la SPA de MARMAGNE.

De ce fait, il est nécessaire de signer la convention annuelle et renouvelable par tacite reconduction, établie par la SPA du Cher et de régler la contribution communale de 0.50 cts euros x 877 habitants soit 438.50 euros pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition du Maire.

DECIDE

D'autoriser le Maire à signer la – dite convention et de régler le montant si référent.

Fait et délibéré à QUINCY
Le 18 janvier 2024

Le Maire
Pascal RAPIN



Secrétaire de séance
Géraldine MARTYNIAK

-Transmis aux représentants de l'Etat le : 29 janvier 2024
-Publié le : 30 janvier 2024